



La plupart des candidats locataires peuvent percevoir une aide versée par la Caisse d'Allocations Familiales. www.caf.fr .

Quelques informations sur les différentes aides et les démarches à effectuer.

Les différentes aides :

ALS - Allocation de Logement à caractère Social.

C'est l'aide la plus souvent versée aux étudiants lorsqu'un appartement n'est pas conventionné.

L'ALS est suspendue pendant les deux mois d'été, sauf si l'étudiant locataire adresse à la CAF une attestation prouvant qu'il occupait bien son logement en Juillet et en Août.

APL - Aide Personnalisée au Logement

Cette aide ne peut être versée que si l'appartement est conventionné (quelques appartements - Résidence Notre Dame – Proche de l'IUFM).

L'APL peut être directement versée à l'agence.

Le Paiement des aides

La CAF ne verse pas d'aide pour le 1er mois d'occupation. Les aides sont versées à terme échu. Si votre contrat débute au 1er septembre vous ne percevrez les aides que fin octobre voire novembre.

Sauf si vous perceviez au préalable l'aide au logement et s'il n'y a pas d'interruption entre les deux contrats.

Les Démarches :

Il est préférable de remplir votre demande d'aide dès la réservation de votre futur appartement. Vous devez demander auprès de la CAF dont dépend le logement concerné, votre dossier.

Pour avoir une estimation de votre aide et imprimer votre dossier, la solution la plus rapide est d'imprimer votre dossier via le net en passant par :

www.caf.fr

10 AGENCES EN RHÔNE-ALPES

Grenoble : Viallet - Ile Verte - Stalingrad | Goncelin | St-Ismier | Seyssins | Uriage | Bourg de Péage | Valence | Lyon 6^e

SIÈGE SOCIAL

18, avenue Félix Viallet – 38000 Grenoble – Tél. 04 38 26 03 60 – Fax. 04 76 53 59 09 – grenoble@gix.fr

Gibus Immobilier SARL au capital de 16 000 € - RCS Grenoble B 403 937 170 - APE 703 A
Membre de la FNAIM Garantie Financière - Caisse de garantie FNAIM n° 20887 D - 89, rue de la Boétie - 75008 Paris
Gérant : Patrice Gignoux - Cartes professionnelles : Préfecture de l'Isère - Gestion n° 668 - Transaction n° 1209

